



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

1 Identification

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro(s) alternatif(s)

411, 417, 419, 423, 424, 425, 441, 443, 450, 456, 461, 464, 467, 470, 473, 476, 481, 487, 488, 491, 495, 500, 564, 567, 573, 581, 589, 592, 594, 668, 692, 713, 714, 715, 720, 756, 760, 763, 781, 790, 791, 792, CH550, F15, F18

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Suppression des incendies, ne pas utiliser chez l'homme ou l'animal

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Amerex Corporation
7595 Gadsden Highway, P.O. Box 81
Trussville AL 35173-0081
Etats-Unis

Téléphone: (205) 655-3271
e-mail: info@amerex-fire.com
Site web: www.amerex-fire.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

Chemtrec 1(800) 424-9300 or (703) 527-3887
Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 08:00 AM à 05:00 PM h

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.3	aérosols	3	Aerosol 3	H229
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2A	Eye Irrit. 2A	H319
3.8R	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (irritation des voies respiratoires)	3	STOT SE 3	H335

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

- Mention d'avertissement attention
- Pictogrammes



Si non pressurisé : Avertissement.

- Mentions de danger

- | | |
|------|--------------------------------------------------------------------|
| H229 | Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

- Conseils de prudence

- | | |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. |
| P251 | Ne pas perforer ni brûler, même après usage. |
| P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P280 | Porter des gants de protection. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |
| P321 | Traitements spécifiques (voir sur cette étiquette). |
| P362+P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P410+P412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles. |

- Composants dangereux pour l'étiquetage

Phosphate monoammonique, Argile de type attapulgite

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

3 Composition/ information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

Description du mélange

Nom de la substance	No CAS	No CE	No d'enreg. REACH	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
Phosphate mono-ammonique	7722-76-1	231-764-5	01-2119488166-29-xxxx	60 - < 80	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2A / H319 STOT SE 3 / H335	
Argile de type attapulgite	8031-18-3			5 - < 10	STOT SE 3 / H335	

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

4 Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Ammoniac (NH₃), Oxydes de phosphore (PxOy), Oxydes azotés (NO_x), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

(CO2), Dioxyde de soufre (SO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-sauveteurs

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les sauveteurs

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

7 Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Risques d'inflammabilité

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dange-



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

reuses).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
CA	azote	7727-37-9	OEL (AB)							asphyx	OHS Code
CA	azote	7727-37-9	OEL (BC)							asphyx	"BC Regulation"
CA	azote	7727-37-9	PEV/VE A							asphyx	Regulation OHS
CA	azote	7727-37-9	OEL (ON-MoL)							asphyx, Reg. 833-7.1	MoL

Mention

asphyx asphyxiant simple

Reg. 833-7.1 si que l'agent est présent dans l'air sur le lieu de travail, l'employeur prend toutes les mesures raisonnablement nécessaires dans les circonstances pour protéger les travailleurs contre ce qui suit:

- a) l'exposition à un niveau d'oxygène dans l'air inférieur à 19,5 pour cent par volume;
- b) les dangers connexes comme les incendies et les explosions. Règl. de l'Ont. 419/10, art. 2; Règl. de l'Ont. 287/17, art. 2.

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Phosphate monoammonique	7722-76-1	DNEL	5.9 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Phosphate monoammonique	7722-76-1	DNEL	8.3 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Phosphate monoammonique	7722-76-1	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées	court terme (cas isolé)



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
					(STP)	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants de protection.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique (non comprimé)	poudre
État physique (comprimé)	aérosol
Couleur	jaune clair
Odeur	inodore
Point de fusion/point de congélation	190 – 280 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	aérosol non-inflammable selon les critères du SGH
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

Température de décomposition	100 – 120 °C
(valeur de) pH	4 – 5 (en solution aqueuse: 20 g/l)
Viscosité cinématique	non pertinent

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau	Coated - not immediately soluble in water
-----------------------	-------------------------------------------

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	-4 – -3.5 (25 °C)
---------------------------------------------------	-------------------

Pression de vapeur	<0.001 Pa à 20 °C
--------------------	-------------------

Densité et/ou densité relative

Densité	1.77 – 1.8 g/cm³ à 25 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (aérosol)
---------------------------------	-------------------------

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Aérosols

- Composants (inflammable)	0 %
----------------------------	-----

Autres caractéristiques de sécurité

Contenu liquide	12.8 %
Teneur en matières solides	100 %
Teneur en agent propulseur	0 %

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage. Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2 Stabilité chimique



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Conserver à l'écart de la chaleur. Stockage et manipulation à proximité de substances incompatibles.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Protéger du rayonnement solaire.

10.5 Matières incompatibles

Alcalis forts, Comburants forts, Magnesium, Acides isocyanuriques, Composés chlorés

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ammoniac (NH3), Oxydes de phosphore (PxOy), Oxydes azotés (NOx), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Dioxyde de soufre (SO2)

11 Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

SGH des Nations unies, annexe 4: Peut être nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Phosphate monoammonique	7722-76-1	oral	>2,000 mg/kg
Phosphate monoammonique	7722-76-1	inhalation: poussières/brouillard	>5 mg//4h

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration
N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

12 Données écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Phosphate monoammonique	7722-76-1	LC50	>100 mg/l	truite arc-en-ciel (<i>Onco-rhynchus mykiss</i>)	96 h
Phosphate monoammonique	7722-76-1	EC50	>100 mg/l	<i>daphnia magna</i>	48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de ≥ 0,1%.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de ≥ 0,1%.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

13 Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet accidentel dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	pas attribué
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	pas attribué
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	aucune
14.4 Groupe d'emballage	pas attribué
14.5 Dangers pour l'environnement	pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les informations relatives au transport ci-dessus concernent l'agent extincteur chimique sec ABC 550 expédié en vrac, mais pas lorsqu'il est contenu dans des extincteurs ou des systèmes d'extinction d'incendie.

Si l'extincteur est expédié dans un extincteur à pression stockée et pressurisé avec un gaz propulseur inerte non inflammable et non toxique, il est considéré comme une matière dangereuse par le Département des Transports des États-Unis et Transports Canada. L'appellation réglementaire de transport, sous pression, est « Extincteurs » et le numéro ONU est UN1044. La classe de danger pour le transport est « 2.2 ».

Sous une pression inférieure à 241 psi, le produit est désigné « Quantité limitée » (QTL) sur le territoire des 48 États contigus des États-Unis. Sous une pression de 241 psi ou plus, le produit est désigné « Gaz non inflammable ».

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

pas attribué

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

pas attribué

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

pas attribué

15 Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA) les ingrédients ne sont pas tous répertoriés (ACTIVE)

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

aucun des composants n'est énuméré

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)
aucun des composants n'est énuméré

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	/	none
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	0	material that will not burn under typical fire conditions
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	0	material that will not burn under typical fire conditions
Health	2	material that, under emergency conditions, can cause temporary incapacitation or residual injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
US	TSCA	les composants ne sont pas tous énumérés

Légende

TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

16 Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
2.2	- Pictogrammes: Si non pressurisé : Avertissement. point d'exclamation Si sous pression : Attention, Gaz sous pression. point d'exclamation bouteille à gaz	- Pictogrammes: Si non pressurisé : Avertissement. point d'exclamation	oui
4.1	Après contact cutané: Rincer la peau à l'eau/se doucher.	Après contact cutané: Laver abondamment à l'eau et au savon.	oui
5.1	Moyens d'extinction appropriés: Eau, Mousse, Poudre ABC	Moyens d'extinction appropriés: L'eau pulvérisée, Poudre BC	oui
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Les dépôts de poussières combustibles ont un potentiel d'explosion très élevé.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	oui
6.3	Conseils concernant le confinement d'un déversement: Couverture des égouts, Ramasser mécaniquement	Conseils concernant le confinement d'un déversement: Couverture des égouts	oui
6.3	Conseils concernant le nettoyage d'un déversement: Ramasser mécaniquement.		oui
7.1	Indications/informations spécifiques: Des dépôts de poussières peuvent se former à l'intérieur d'un local d'exploitation sur toutes les surfaces où des poussières sont susceptibles de s'accumuler. Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.		oui
7.2	- Atmosphères explosives: Élimination de dépôts de poussières.		oui
7.2	- Exigences en matière de ventilation: Utilisation d'une ventilation locale et générale.		oui
8.1		Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): changement dans la liste (tableau)	oui
8.2	Protection respiratoire: Filtre à particules (EN 143).	Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.	oui
9.1	État physique: solide (poudre cristalline)	État physique (non comprimé): poudre	oui
9.1		État physique (comprimé): aérosol	oui
9.1	Limites inférieure et supérieure d'explosion: non pertinent (solide)	Limites inférieure et supérieure d'explosion: non déterminé	oui
9.1	Point d'éclair: ne s'applique pas	Point d'éclair: non déterminé	oui



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
9.1	Densité de vapeur relative: non pertinent (solide)	Densité de vapeur relative: des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles	oui
9.1	Caractéristiques des particules: il n'existe pas de données disponibles	Caractéristiques des particules: non pertinent (aérosol)	oui
9.2		Autres caractéristiques de sécurité	oui
9.2		Contenu liquide: 12.8 %	oui
9.2		Teneur en matières solides: 100 %	oui
9.2		Teneur en agent propulseur: 0 %	oui
10.4	Indications comment éviter des incendies et des explosions: Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.	Indications comment éviter des incendies et des explosions: Protéger du rayonnement solaire.	oui
13.1	Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées: Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.	Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées: Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet accidentel dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.	oui
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Les informations de transport ci-dessus concernent l'agent extincteur à poudre chimique ABC 550 expédié en vrac, mais pas lorsqu'il est contenu dans des extincteurs ou des systèmes d'extinction. S'il est expédié dans un extincteur à pression stockée et pressurisé avec un gaz propulseur inerte, non inflammable et non toxique, l'extincteur est considéré comme une matière dangereuse par le Département des Transports des États-Unis et Transports Canada. La désignation officielle d'expédition est « EXTINCTEUR » et la désignation ONU est « UN 1044 ». La classe/division de danger du DOT est « QUANTITÉ LIMITÉE » pour une pression inférieure à 241 psig et pour un transport routier ou ferroviaire. Classe ONU 2.2. Gaz ininflammable pour un transport aérien. Groupe d'emballage : S.O.	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Les informations relatives au transport ci-dessus concernent l'agent extincteur chimique sec ABC 550 expédié en vrac, mais pas lorsqu'il est contenu dans des extincteurs ou des systèmes d'extinction d'incendie. Si l'extincteur est expédié dans un extincteur à pression stockée et pressurisé avec un gaz propulseur inerte non inflammable et non toxique, il est considéré comme une matière dangereuse par le Département des Transports des États-Unis et Transports Canada. L'appellation réglementaire de transport, sous pression, est « Extincteurs » et le numéro ONU est UN1044. La classe de danger pour le transport est « 2.2 ». Sous une pression inférieure à 241 psi, le produit est désigné « Quantité limitée » (QTL) sur le territoire des 48 États contigus des États-Unis. Sous une pression de 241 psi ou plus, le produit est désigné « Gaz non inflammable ».	oui
16	Procédure de classification: Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé. Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).	Procédure de classification: Propriétés physiques et chimiques: La classification est basée sur le mélange testé et/ou la classification des connaissances du formuleur. Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).	oui



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
MoL	Ministry of Labor: Current Occupational Exposure Limits for Ontario Workplaces Required under Regulation 833
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédictive sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Extincteur chimique sec ABC (sous pression et non sous pression)

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-15

Abr.	Description des abréviations utilisées
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD)

SOR/2022-272: Règlement modifiant le Règlement sur les produits dangereux (SGH, septième édition révisée)

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est basée sur le mélange testé et/ou la classification des connaissances du formateur.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.